

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE RESOLUTION

au sens des articles 43 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Barreau de Montfleury et bretelle autoroutière du Canada :
protégeons nos habitants !

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le 13 mars 2013 le Conseil municipal de la ville de Vernier votait à l'unanimité la motion M 222 A -13.03 intitulée « Pour éviter le piège d'une jonction autoroutière meurtrière » et la résolution R 317 – 13.03 intitulée « Bretelle autoroutière du Canada : ne pas oublier les habitants ! ». Ces textes demandaient que la jonction autoroutière ne se réalise pas en surface et que la future bretelle et le projet complémentaire d'un barreau routier sur le plateau de Montfleury préservent les habitants et les qualités paysagères et environnementales.

Le 31 mai dernier, le Canton a tenu une séance avec les représentants des associations d'habitants de Satigny et Vernier-Village afin de leur présenter le projet de bretelle et barreau dans l'état d'avancement du moment.

Le refus par le Canton d'une solution entièrement enterrée et le choix présenté, notamment pour le barreau, d'une route partant depuis celle du Canada descendant jusqu'à 8 mètres en-dessous du niveau du sol pour passer sous celle de Peney puis remontant progressivement jusqu'à Montfleury, n'a, c'est le moins que l'on puisse dire, pas rassuré les habitants de Vernier qui seront directement impactés par ce projet. Il est à noter que le projet présenté aux associations a également fait l'objet d'une présentation en commission de l'environnement, aménagement du territoire et de mobilité du 26 janvier 2016, objet d'un rapport d'information public.

L'impératif d'un projet aux qualités paysagères et environnementales exigeantes semble clairement s'éloigner avec la solution choisie par le Canton, cela sans que n'aient été démontrés l'infaisabilité ou les défauts de la solution enterrée. Il n'est pas acceptable que la qualité de vie d'une partie de la population de Vernier soit sacrifiée au simple argument qu'une des deux solutions est plus simple à réaliser.

En outre, lors de la présentation du 31 mai, il a été clairement évoqué le lien entre la réalisation de ce projet routier et le développement intense de la zone industrielle de la Tuilière, sur Satigny mais en frontière avec Vernier. Cela présage d'une densification industrielle dont l'impact paysager et environnemental risque d'être important et négatif pour les habitants verniolans du secteur du Canada.

En l'état des informations reçues, il apparaît que si le Canton persiste dans les choix qui ont été présentés le 31 mai 2017, un quartier entier de la ville de Vernier sera profondément et négativement impacté ces prochaines années. Sachant que lors de la séance du 31 mai il a été annoncé que le Canton organisera le 6 novembre prochain une séance d'information publique sur le projet en présence des Conseillers d'État en charge des transports et de l'aménagement, il est impératif que le Conseil municipal de la ville de Vernier s'exprime sur l'avenir de ce secteur et indique clairement au Conseil d'État qu'il souhaite une variante couverte de l'ouvrage.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

déclare :

- 1 réitérer avec force les demandes énoncées dans la motion M 222 A – 13.03 et la résolution R 317 – 13.03, à savoir, une jonction autoroutière qui ne se réalise pas en surface et un ouvrage qui préserve les habitants, les qualités paysagères et environnementales ;
- 2 exiger du Canton qu'il étudie les variantes enterrées de la bretelle autoroutière et du barreau de Montfleury et qu'il en fasse retour auprès des autorités communales, des associations et de la population ;
- 3 exiger que le projet soit, dès le départ, élaboré en totale coordination avec les autorités fédérales afin de garantir sa compatibilité avec l'élargissement de l'autoroute et l'éventualité d'une jonction autoroutière complète ;
- 4 demander que différentes variantes de densification industrielle de la Tuilière soient étudiées en tenant compte de leurs impacts respectifs sur les habitants du secteur du Canada ;
- 5 demander qu'une analyse de l'ensemble des nuisances actuelles subies par les secteurs concernés par le futur tracé soit faite ;
- 6 prendre en compte les impacts de la jonction autoroutière sur les corridors biologiques, sur les sites naturels traversés et leur faune respective ;
- 7 demander à ce que les éventuelles coupures de liaisons biologiques soient rétablies à l'occasion de ce projet ;
- 8 demander que la superficie de la route du Canada, une fois enterrée, soit rendue à la zone agricole.

Pour les Verts : Xavier Chillier, Olivier Perroux, Granit Metushi, Esther Schaufelberger

Pour le MCG-INDÉPENDANTS-L'ENTENTE POUR VERNIER : Ana Roch, François Ambrosio, Claude Angeloz, Marc Chappaz, Laurent Jeanneret, Daniel Noël, Rui Oliveira, Michel Renaud, Charles Rey, André Sotomayor et Stéphane Valente

Pour le PLR : Monique Mattenberger

Pour le PDC-PBD-VL : Christophe Dulex

Pour le PS : Martin Staub

Vernier, le 31 juillet 2017